

Et au milieu coule une rivière... l'Aubette

La ZAC Aubette Martainville

Cette zone de friches industrielles, à l'est de l'hôpital, comportera un nouveau bâtiment du CHU, des entreprises du secteur santé et un ensemble immobilier haute qualité environnementale.

Rouen Seine Aménagement, aménageur pour la ville de Rouen, a présenté, le 18 janvier dernier, des propositions pour les voiries avec aménagements cyclables.

Il ressort une certaine contradiction entre la volonté de "renaturer" ce quartier et le fait qu'il soit longé par une bruyante rocade et une voie de chemin de fer, toutes deux infranchissables. C'est pourquoi plusieurs mesures sont apparues indispensables :

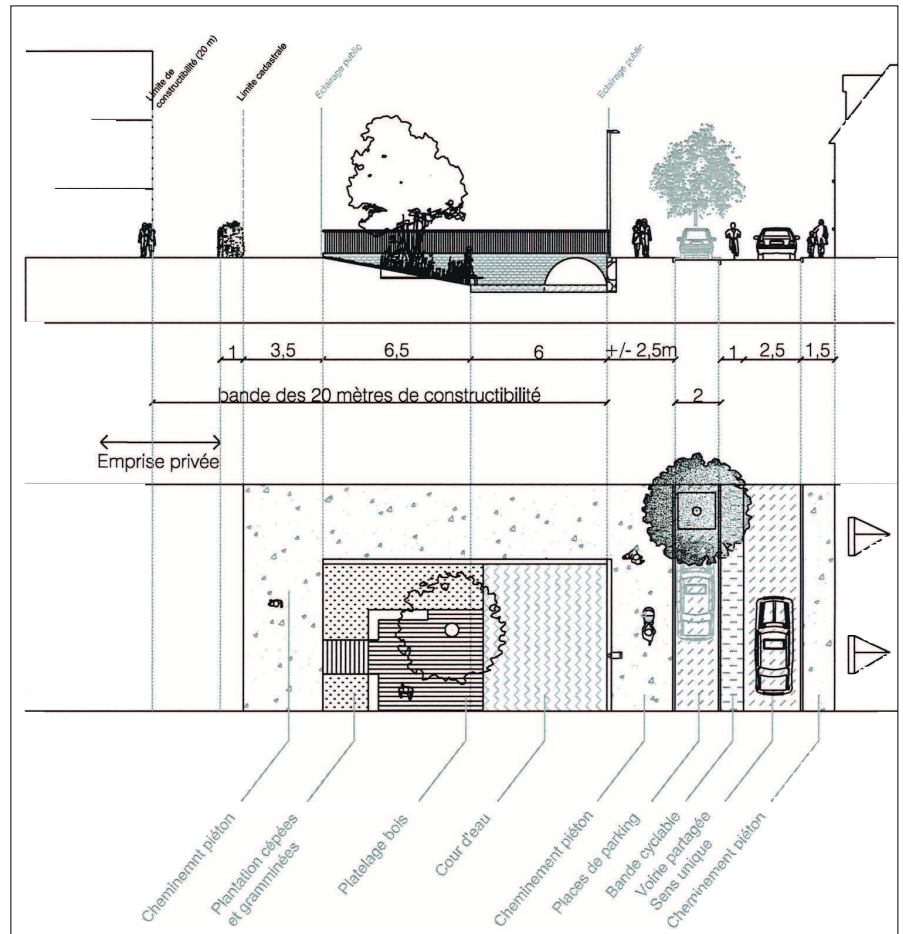
- le traitement des liaisons piétonnes et cyclistes vers le centre ville et la piste cyclable existante vers Darnétal ainsi que l'accès piétons aux stations de transports en commun,
- la limitation de la circulation de transit,
- l'instauration d'une zone 30,
- le développement des plans de déplacements dans les nouvelles entreprises.

Pour notre part, nous avons dû insister pour que les vélos ne soient pas mélangés aux piétons.

Nous avons demandé un itinéraire cyclable dans les 2 sens, à la fois sur la route de Lyons (qui serait mise en sens unique) et sur la nouvelle voie interne au quartier (boulevard de l'Aubette).

Suite à cette première concertation, les plans ont été réétudiés. Sur les nouvelles coupes (voir ci-contre), les bandes cyclables ne font qu'un mètre de large, même à contre-sens de la circulation (route de Lyons). Nous avons demandé leur élargissement à 1,50 m ; cela nous semble possible si on supprime l'un des côtés de stationnement ou si l'on diminue la largeur d'un des trottoirs...

projet route de Lyons



projet boulevard de l'Aubette

